

Animaux des espèces ovine et caprine: date d'introduction de l'identification électronique

2007/0244(CNS) - 17/12/2007

Le Conseil a adopté, à la majorité qualifiée, les délégations espagnole et italienne votant contre, un règlement reportant la date d'entrée en vigueur de l'identification électronique obligatoire des petits ruminants au 1^{er} janvier 2010.

Dans une déclaration, les délégations espagnole et italienne ont exprimé leur mécontentement quant au contenu de la proposition et explicité les raisons qui les ont amenées à voter contre l'adoption de la proposition de modification du règlement 21/2004.

La délégation du Royaume-Uni, soutenue par les délégations allemande, irlandaise et slovaque, a fait une déclaration exprimant son soutien à un report de l'introduction de l'identification électronique obligatoire des ovins et des caprins. Cependant, étant donné le délai qui s'est écoulé depuis que le règlement initial a été adopté, le Royaume-Uni invite la Commission à revoir son analyse d'impact en tenant compte des coûts supportés par le secteur concerné et les organismes chargés de la mise en œuvre, afin de confirmer, avant l'entrée en vigueur de l'obligation d'identification électronique, que les objectifs du règlement sont atteints de la manière la moins coûteuse possible.